

BUREAU DE GESTION FAMILIALE CIBC

CONTRATS FAMILIAUX

Juin 2023



Richard Voss

*Directeur en chef, Stratégies de gestion
de patrimoine, Gestion privée CIBC*



Richard Voss

Directeur en chef, Stratégies de gestion de patrimoine, Gestion privée CIBC

M. Voss offre aux clients à valeur nette très élevée des structures, des stratégies et des outils visant à les aider à perpétuer la raison d'être de leur famille, leur patrimoine et leur legs pour les générations à venir. Il conseille les familles dans les secteurs du patrimoine et de la planification d'entreprise, y compris en ce qui concerne la succession d'entreprise, la gouvernance familiale, la planification successorale, la philanthropie stratégique et la gestion du risque. M. Voss collabore étroitement avec les membres de l'équipe de conseillers multidisciplinaire de la famille pour offrir une expérience exceptionnelle de Bureau de gestion familiale.

Comptant plus de 37 ans d'expérience dans le secteur des services financiers, M. Voss est un professionnel des finances agréé qui a occupé divers postes dans les secteurs des services bancaires, des services bancaires privés et de la planification financière. Richard est titulaire des titres de gestionnaire de placements canadien (GPC), de planificateur financier agréé (CFP), d'analyste financier agréé (CFA) et de spécialiste en fiducie et en succession (TEP). Plus récemment, en 2020, il a obtenu le titre de conseiller en entreprises familiales (FEA).

Sommaire

Les contrats familiaux préparent les couples aux imprévus. Ils pourraient vous éviter, à vous et à votre conjoint, beaucoup de chagrin sur les plans financier et émotionnel. Certains considèrent qu'une entente juridique dans une relation personnelle implique qu'une personne a de la méfiance ou des soupçons à l'égard de son partenaire. En réalité, les contrats familiaux sont des outils puissants qui peuvent vous libérer du stress lié aux ententes financières implicites, incertaines ou liées à la famille.

Autrement dit, un contrat familial, qui pourrait se présenter sous la forme d'une entente préuptiale, d'une entente de cohabitation, d'un contrat de mariage ou d'une entente postnuptiale, est un contrat juridique entre deux personnes mariées ou dans une union qui s'apparente au mariage. Ces contrats, qui décrivent les droits et les responsabilités pendant la relation, peuvent vous protéger contre les difficultés financières qui pourraient survenir si votre relation prenait fin. Ils sont particulièrement utiles si vous et votre partenaire avez des niveaux différents de richesse, d'endettement, d'actifs commerciaux et de biens immobiliers, à l'heure actuelle et à l'avenir. C'est aussi pratique si vous et votre partenaire voulez protéger vos actifs numériques personnels, vos souvenirs de famille, la garde d'animaux de compagnie et d'autres biens uniques.

Aborder cette conversation de façon proactive peut vous aider à préparer le terrain pour des discussions saines et franches sur l'argent, la gestion financière, les objectifs communs et les attentes implicites.

Veillez noter que le contenu du présent article ne s'applique pas au Québec.

Ententes prénuptiales, postnuptiales et de cohabitation – démystifier les contrats familiaux

Croyez-le ou non, si vous êtes marié ou dans une union de fait, vous avez déjà un contrat familial implicite. Pourquoi? Parce que les lois provinciales et territoriales, et même les lois internationales sur le droit de la famille, s'appliquent aux couples dans de telles relations. Les droits et responsabilités peuvent varier, en grande partie selon la nature de la relation et le territoire où vous et votre partenaire résidez. D'autres facteurs juridiques peuvent aussi entrer en jeu. Compte tenu de la complexité potentielle et du risque de perte financière, des conseils professionnels en droit de la famille sont indispensables et, dans bien des cas, sont exigés pour les contrats familiaux.

Bien que les gens aient souvent des préjugés négatifs à l'égard des ententes prénuptiales, elles sont des outils puissants qui vous protègent, vous et votre partenaire, des complexités liées à une éventuelle rupture.

Nouvelles tendances relatives aux ententes prénuptiales

Malgré les préjugés négatifs liés aux ententes prénuptiales, les milléniaux ont étonnamment plus souvent recours à cette stratégie que les générations précédentes. Selon le *Wall Street Journal*, les milléniaux considèrent le mariage comme une opération financière négociable et souhaitent davantage gérer

leurs finances séparément. Les milléniaux se marient aussi plus tard dans leur vie. Cela signifie généralement qu'un plus grand nombre d'actifs pourraient être à risque, et il est très probable que les parties aient déjà fait face à un divorce, notamment celui de leurs parents de la génération du baby-boom, d'autres membres de leur famille ou de leurs amis. Voici les nouvelles clauses que les avocats ont tendance à inclure dans les ententes prénuptiales :

- Garde des animaux de compagnie
- Utilisation des médias sociaux et protection des renseignements personnels numériques
- Actifs numériques
- Nouvelle propriété intellectuelle
- Division des biens ou de leur valeur
- Gestion et paiement des dépenses du ménage
- Propriété d'embryons

Qu'est-ce qu'un contrat familial?

Un contrat familial est une entente juridique entre deux personnes qui envisagent de se marier ou de former une union semblable au mariage. Elle décrit leurs droits et leurs responsabilités pendant la relation, et si ou quand celle-ci prend fin. Les droits et les responsabilités que vous choisissez d'inclure diffèrent généralement des dispositions des lois applicables actuelles, à moins que vous cherchiez à « figer » ces dernières.

Quels sont les différents types de contrats familiaux?

Les contrats familiaux comprennent :

- les ententes prénuptiales conclues avant le mariage;
- les ententes postnuptiales conclues après le mariage;
- les ententes de cohabitation pour les couples qui choisissent de vivre ensemble en formant une union semblable au mariage;
- les accords de séparation énonçant les modalités relatives à la division des biens et de leur valeur, ainsi qu'aux pensions alimentaires pour enfants et pour ex-conjoint à la fin de la relation.

Ententes prénuptiales

L'entente prénuptiale est la forme de contrat familial la plus courante en Amérique du Nord et la plus véhiculée dans la culture populaire. Par le passé, les enfants de familles fortunées et les personnes qui se mariaient pour la deuxième, la troisième ou la énième fois avaient le plus souvent recours aux ententes prénuptiales. Bien que les gens aient souvent des préjugés négatifs à l'égard des ententes prénuptiales, elles sont des outils puissants qui vous protègent, vous et votre partenaire, des complexités liées à une éventuelle rupture.

Quelles sont les exigences pour qu'un contrat familial soit exécutable?

Les exigences peuvent différer selon la province. Par exemple, en Colombie-Britannique :

- Le contrat familial doit être rédigé par écrit et signé devant témoin, et préciser les lois de quel territoire s'appliquent en cas de différend.

Quand un tribunal peut-il annuler un contrat familial?

Les raisons pour lesquelles un tribunal peut annuler un contrat familial peuvent différer selon la province. Par exemple, en Ontario :

- S'il y a une omission dans la divulgation de tous les actifs, de toutes les dettes et de tous les engagements.
- En cas de fausse déclaration.
- En cas de coercition.
- S'il y a une pression induite (p. ex., en raison d'exigences temporelles).
- Si le contrat est déraisonnable ou avantage fortement l'une des parties.
- Si aucun avis juridique indépendant n'a été obtenu par chaque partie au contrat et/ou si l'une des parties n'avait pas compris la nature ou les conséquences du contrat familial.

L'incidence des changements de territoire

Les contrats familiaux conclus dans un territoire autre que celui où vous résidez actuellement peuvent comporter des exigences et des formalités différentes. Cela signifie que le contrat familial original pourrait ne plus être valide là où vous vivez en ce moment. Par exemple, en vertu de la *Loi sur le droit de la famille* de l'Ontario, les couples dans une union de fait n'ont pas de droits de propriété s'ils se séparent, mais en Colombie-Britannique, ils en ont. Il est donc essentiel d'obtenir des conseils juridiques appropriés pour toutes les questions juridiques personnelles lorsque vous déménagez dans un autre territoire, que vous ayez ou non un contrat familial.

Les pratiques exemplaires relatives aux contrats familiaux

- En ce qui a trait à la planification de l'avenir de votre famille, agissez de façon proactive et intentionnelle.
- Pour les parents – bien avant que vos enfants s'engagent dans des relations sérieuses, parlez-leur du patrimoine familial et exprimez-leur votre désir de le protéger pour les générations futures.
- Pour les enfants – parlez avec vos parents et exprimez ouvertement votre intérêt pour le patrimoine familial, y compris les valeurs familiales associées à ce dernier. Demandez-leur quels sont leurs espoirs et leurs préoccupations quant au patrimoine familial pour les générations futures.
- Lors des discussions sur les relations, abordez les ententes pré-nuptiales et de cohabitation de façon impersonnelle, pour que les contrats familiaux soient traités comme une stratégie de gestion du risque.
- Si votre relation est susceptible d'évoluer en mariage ou en une union semblable, faites le point sur votre situation personnelle et financière.
- Prenez le temps de comprendre les lois sur la famille dans votre territoire.

Les contrats familiaux peuvent préparer le terrain à des discussions saines et ouvertes sur l'argent, la gestion financière, les objectifs communs et les engagements.

- Discutez avec votre partenaire dès le début de la relation. Présentez les contrats familiaux comme une stratégie de gestion du risque qui peut protéger vos intérêts et ceux de vos deux familles en cas de rupture.
- Accordez suffisamment de temps à chacun d'entre vous pour suivre le processus. Cependant, il est préférable d'en parler dès que possible.
- Chaque partie doit demander des avis juridiques indépendants.
- Respectez toutes les exigences juridiques et les formalités de votre territoire pour vous assurer que votre contrat est valide et ne peut être mis de côté.
- Si vous déménagez d'un territoire à un autre, demandez des conseils juridiques appropriés avant le déménagement.

Quand envisager un contrat familial

- Si vous êtes bénéficiaire d'une fiducie familiale.
- Lorsque vous achetez un immeuble avec votre partenaire et que votre contribution à l'achat est de taille différente.
- Lorsque les dispositions des lois sur la famille de votre territoire ne répondent pas adéquatement à vos besoins uniques ou à ceux de votre partenaire.
- Quand vous voulez « figer » les lois actuelles.
- Lorsque votre famille a des placements, une entreprise, des biens immobiliers ou de précieux actifs uniques qu'elle aimerait préserver pour les générations futures.
- Lorsque votre relation crée une famille recomposée et que vous voulez protéger les bénéficiaires issus d'une relation antérieure et subvenir à leurs besoins, ou encore contribuer à des causes externes à votre nouvelle relation.
- Lorsque vous voulez gérer vos finances séparément et gérer des actifs qui ne sont généralement pas couverts par le droit de la famille (comme les actifs numériques, les médias sociaux, les animaux de compagnie et les actifs liés à la reproduction).



Un outil de préservation de la richesse pour les générations futures

Les biens sont traités différemment en cas de rupture selon qu'ils ont été acquis avant ou après le mariage (y compris les héritages familiaux). Un contrat familial peut aborder et modifier le traitement du partage des biens ou de leur valeur, y compris la détermination des biens qui doivent être mis de côté pour les générations futures. Le contrat peut également porter sur les modalités d'une pension alimentaire pour époux et son montant.

Vous trouverez ci-dessous d'importantes considérations relatives aux biens familiaux pour lesquelles des conseils juridiques devraient être sollicités, afin de s'assurer que des mesures appropriées sont prises pour protéger une entreprise familiale et pour respecter les intentions de la famille :

- les entreprises familiales dans lesquelles des enfants ont une participation, soit directement par la propriété d'actions, soit indirectement par l'entremise de fiducies
- les familles qui ont établi ou qui envisagent d'établir des fiducies entre vifs au profit des générations futures
- les cas de dons et d'héritages

Un contrat familial bien rédigé et une convention entre actionnaires pour l'entreprise familiale peuvent aider à régir comment la valeur de l'entreprise et/ou de la participation dans la fiducie serait prise en compte en cas de rupture du mariage. Cela peut contribuer à éviter toute perturbation potentielle des activités commerciales, les problèmes de liquidité et la division involontaire d'autres actifs nécessaires pour compenser la valeur de l'entreprise.

Lorsque des familles ont mis en place ou sont en train de mettre en place des fiducies entre vifs, ou qu'elles effectuent des distributions par l'entremise de fiducies entre vifs, elles sont bien avisées de s'assurer que des contrats familiaux sont en place pour s'assurer que les mesures appropriées sont prises en conformité avec les intentions de la famille.

De même, lorsque les parents envisagent de faire un don viager important à des enfants qui sont mariés ou qui envisagent de se marier (ou qui entretiennent une relation semblable au mariage), il faut tenir compte de la façon dont le don serait traité en cas d'échec du mariage.





Le Bureau de gestion familiale CIBC vous aide, vous et les membres de votre famille, à composer avec la complexité d'un patrimoine multigénérationnel. En travaillant avec nos clients pour les aider à organiser leur patrimoine et à en comprendre les subtilités, nous élaborons un plan adapté à chaque famille qui tient compte des besoins de chacun de ses membres et reflète sa situation actuelle et sa vision pour l'avenir.

cibcgestionfamiliale.com

Le présent rapport de la Banque CIBC contient des renseignements qui étaient jugés exacts au moment de la parution. La Banque CIBC, ses filiales et ses sociétés affiliées ne sont pas responsables d'éventuelles erreurs ou omissions. Le présent rapport a pour but de fournir des renseignements généraux et ne doit pas être interprété comme donnant des conseils précis en matière de fiscalité, de prêt ou de droit. La prise en compte des circonstances particulières et de l'actualité est essentielle à une saine planification. Tout investisseur qui souhaite utiliser les renseignements contenus dans le présent document devrait d'abord consulter son spécialiste en services financiers, son fiscaliste et son conseiller juridique.

« Gestion privée CIBC » représente des services offerts par la Banque CIBC et certaines de ses filiales, par l'intermédiaire de Privabanque CIBC; Gestion privée de portefeuille CIBC, une division de Gestion d'actifs CIBC inc. (GACI); Compagnie Trust CIBC; et CIBC Wood Gundy, une division de Marchés mondiaux CIBC inc. Privabanque CIBC offre des solutions de Services Investisseurs CIBC inc. (SICI) et de GACI, ainsi que des produits de crédit. Les services de Gestion privée CIBC sont offerts aux personnes admissibles. Le logo CIBC et « Gestion privée CIBC » sont des marques de commerce de la Banque CIBC, utilisées sous licence.